

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

**DELIBERATION N°2021.00273**

**CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR UN ACCORD-CADRE D'ACQUISITION DE VEHICULES, MATERIELS ET ENGIN - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 23

Nombre de voix : 115

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Pierre ROTAIRE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210624-02021002730

DATE D'APPROCHE: 02 juillet 2021

M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS,

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Ali RASFI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Julie TOKHI,  
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,  
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Jean-Louis ROUSSET

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

### **CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR UN ACCORD-CADRE D'ACQUISITION DE VEHICULES, MATERIELS ET ENGIN - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Un présent groupement a été constitué pour l'organisation commune d'une consultation visant à retenir un opérateur économique pour les accords-cadres relatifs à l'acquisition de véhicules, matériels et engins nécessaires aux missions d'entretien et d'exploitation de la route pour le Département de la Loire et Saint Etienne Métropole, conformément à l'article L2113-6 du code de la commande publique.

Le Département de la Loire a la responsabilité de coordonner le groupement, chargé à ce titre, en vertu de l'article L2113-6 du code de la commande publique, d'organiser l'ensemble des opérations des procédures de consultation faisant l'objet du groupement.

Une commission d'appel d'offres ad hoc doit être créée pour ce groupement. Les membres de cette commission seront désignés conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du code de la commande publique, et, à cette fin, une délibération du Conseil Métropolitain doit procéder à une élection. Chaque membre du groupement doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant. Cette élection doit se faire parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres ayant voix délibérative.

Ainsi, il est demandé aux élus composant le Conseil Métropolitain de bien vouloir élire le représentant titulaire et le représentant suppléant de Saint Etienne Métropole, parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres de la Métropole, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc du groupement de commandes.

La présidence de la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera assurée par le représentant du Département de la Loire, coordonnateur du groupement.

La convention constitutive de groupement de commandes avec le Département de la Loire a été approuvée par décision de Monsieur le Président de Saint Etienne Métropole.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

**Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.**

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Monsieur Jean-Luc BASSON, en tant que représentant titulaire,
- Monsieur Vincent BONY, en tant que représentant suppléant.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures ; il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

**Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité les membres suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande :**

- **Monsieur Jean-Luc BASSON, en tant que représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole,**
- **Monsieur Vincent BONY, en tant que représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU